

SEANCE DU VENDREDI 30 MARS 2012

L'an deux mil douze le trente mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, RONSEAU Jean-Noël, LEVEAUX Philippe, LESUEUR Jacky, MICHEL Jean, MAZZINI Grégoire.

Absents : CULEUX Xavier donne pouvoir à MICHEL Jean. CARRE Pierre et PROLA Thierry.

1 - DELIBERATIONS.**n° 5 - Compte administratif 2011.**

Monsieur MABILE Gérald, doyen d'âge présente le compte administratif.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Soldes (+ ou -)
--------------------------------	----------	----------	-----------------

section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2011	177 486,28	139 937,88	37 548,40
	Résultats antérieurs 2010 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2011)	41 639,07		41 639,07
	Résultat à affecter	219 125,35	139 937,88	79 187,47

section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2011	153 576,07	263 027,29	- 109 451,22
	Résultats antérieurs 2010 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2011)	147 905,70		147 905,70
	Solde global d'exécution	301 481,77	263 027,29	38 454,48

restes à réaliser au 31/12/2011	Fonctionnement			
	Investissement		67 000,00	-67 000,00

Résultats 2011 (hors R.A.R)	520 607,12	402 965,17	117 641,95
------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Résultats 2011 (y compris R.A.R)	520 607,12	469 965,17	50 641.95
-----------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser état joint.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n° 6 - Compte de gestion.**Le Conseil Municipal,**

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

n° 7 - Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 30 mars 2012, le compte administratif 2011, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 79 187,47 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 38 454,48 €
- un solde de restes à réaliser de - 67 000,00 €

entraînant un besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2011 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 41 367,00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2012, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	50 641,95 €
Affectation en réserve (compte 1068) financement de la section d'investissement	28 545,52 €

n° 8 - Service Orange (ex France Télécom) et le SIEM.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu du SIEM un courrier l'alertant sur les problèmes rencontrés avec les services d'ORANGE (ex France Télécom) pour ce qui concerne :

- la fourniture des esquisses de génie civil,
- la prestation de câblage et de raccordement des abonnés suite aux travaux de renforcement et d'effacement des réseaux basse tension.

En effet Mr le Maire rappelle que l'AMM, France Télécom et le SIEM ont signé une convention le 27 août 2011 stipulant que les services de France Télécom devaient fournir au SIEM, sur présentation d'un avant projet sommaire de dissimulation de leur réseaux BT, un projet d'esquisse leur permettant de chiffrer le coût du génie civil des réseaux de téléphonie. De ce fait, la mise en place budgétaire des opérations de dissimulation aurait été simplifiée pour les collectivités, puisque prévue à l'année N-1.

A ce jour, ORANGE ne transmet qu'un minimum d'esquisse au SIEM (à peine 50 % des avants projets en leur possession), ce qui perturbe la mise en place des opérations de dissimulation. Le plus inquiétant est la baisse drastique du budget de câblage des services d'ORANGE. Il a été annoncé au SIEM une baisse de la capacité des investissements de câblage de l'ordre de 30 à 50 % ce qui va entraîner un retard dans les opérations programmées pour 2012 par le SIEM, d'environ 6 mois. Ce retard risque de causer de graves problèmes pour les travaux coordonnés aux travaux de voirie communale ou départementale et générer des périodes de chômage technique voire des licenciements dans les entreprises de travaux publics travaillant pour le SIEM ou pour les

collectivités dans le cadre des travaux de voirie. Monsieur le Maire expose que Pascal DESAUTELS, président du SIEM, a entrepris une action au plus haut niveau de l'état en interpellant les députés et sénateurs de notre département et il souhaite poursuivre son action de terrain auprès de l'ensemble des adhérents du Syndicat. C'est pourquoi il nous est proposé de délibérer en faveur de l'action du Syndicat Intercommunal D'Energies de la Marne ayant pour but de faire fléchir la position d'ORANGE sur ses choix d'investissements et d'imposer à l'opérateur historique le respect de la convention signée avec le SIEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appuyer le SIEM dans sa démarche.

n° 9 - Choix de l'entreprise pour le diagnostic d'accessibilité des handicapés sur les voiries et les espaces publics.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant le diagnostic d'accessibilité des handicapés sur les voiries et espaces publics, des sociétés VERITAS et SOCOTEC. Il en fait lecture.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour la réalisation du diagnostic et ce pour un montant HT de 1875 €.

Autorise le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - TABLEAUX DE PERMANENCES DES ELECTIONS.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 22 AVRIL 2012

8 H - 10 H 30	LAMPE JC - MABILE G - LESUEUR J
10 H 30 - 13 H	MICHEL J - MABILE G - MAZZINI G
13 H - 15 H 30	RONSEAUX JN - CARRE P - CULEUX Xavier
15 H 30 - 18 H	LAMPE JC - DAHLEM P - RONSEAUX JN

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 6 MAI 2012

8 H - 10 H 30	LAMPE JC - MABILE G - LESUEUR J
10 H 30 - 13 H	MABILE G - MAZZINI G
13 H - 15 H 30	RONSEAUX JN - CARRE P - MABILE A
15 H 30 - 18 H	LAMPE JC - DAHLEM P - RONSEAUX JN

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 10 JUIN 2012

8 H - 10 H 30	LAMPE JC - MAZZINI G
10 H 30 - 13 H	MICHEL J - LESUEUR J
13 H - 15 H 30	LEVEAU P - CARRE P
15 H 30 - 18 H	LAMPE JC - DAHLEM P - LEVEAUX P

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 17 JUIN 2012

8 H - 10 H 30	LAMPE JC - MAZZINI G - MABILE G
10 H 30 - 13 H	MICHEL J - LESUEUR J - MABILE G
13 H - 15 H 30	LEVEAU P - CARRE P - MABILE A
15 H 30 - 18 H	LAMPE JC - DAHLEM P - LEVEAUX P